

VILLE DE CHERBOURG

« Rue de la Croix Morel »

PARC D'ACTIVITE COLLIGNON SUD ENGAGEMENT DU LOTISSEUR A CONSTITUER UNE ASSOCIATION SYNDICALE DES ACQUEREURS DE LOT PA 12

Je soussigné, Cédric BASLEY, représentant la société SHEMA, domiciliée au 15 avenue Pierre Mendès France 14000 Caen, agissant en qualité de pétitionnaire de la demande de permis d'aménager visant à créer un lotissement de 5 lots libres, sur un terrain cadastré sections AW numérotées 263, 22, 23, 24,25, 26, 27, 28, 274, 274a, 558, 556 et AC numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 110, 153, 154, 157, 158,159,160,162, 163, 164, 165, 166, 167, 168,170, 171, 172, 173, 177, 178, 345, 348, 351, 353, 355, 358, 360, 362, 365, 372,374, 377, 407,409, 411, 413,415, 499, sur la commune de Cherbourg en Cotentin

M'engage irrévocablement, conformément aux prescriptions de l'article R. 442-7 du code de l'urbanisme, à constituer une Association Syndicale des acquéreurs des lots du lotissement à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs du dit programme jusqu'au transfert éventuel dans le domaine public.

Dans le cas où une convention serait conclue entre la Collectivité et le lotisseur afin que les voies, espaces et équipements communs soient remis directement à la Collectivité dès achèvement des travaux, conformément à l'article R 442-8, l'association syndicale des propriétaires ne serait pas constituée

Fait et donné à CAEN

Le